

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY
DEC 11 1981

Distr.
GENERALE
S/14788
10 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION
LETTRE DATEE DU 10 DECEMBRE 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BOTSWANA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la déclaration publiée le mardi 8 décembre 1981 par Son Excellence M. Salim Ahmed Salim, ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, à propos de la nomination du Secrétaire général.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Botswana
et Président du Groupe africain,
(Signé) Legwaila Joseph LEGWAILA

Annexe

Déclaration publiée le 8 décembre 1981 par M. Salim Ahmed Salim

Au mois de juin de cette année, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunie à Nairobi (Kenya), m'a proposé à l'unanimité comme candidat de l'Afrique au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le mandat de l'actuel titulaire arrivant à expiration le 31 décembre prochain.

Cette décision des chefs d'Etat et de gouvernement africains a été pour moi un honneur inestimable. Elle montrait en effet que tous les Etats africains avaient confiance en ma capacité d'assumer de façon appropriée et efficace, au cas où je serais élu, les lourdes responsabilités qui sont celles du Secrétaire général.

Je suis extrêmement reconnaissant aux Etats africains de ce témoignage de confiance à mon égard.

A la suite du sommet de Nairobi, ma candidature a reçu un appui croissant et massif d'une très large gamme d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans le tiers monde, cet appui a presque été unanime. La décision prise par la Ligue des Etats arabes lors de sa réunion à Tunis en septembre, et ultérieurement par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés lors de leur réunion à New York, a contribué à renforcer cet appui. Toutefois, le soutien dont je bénéficie n'est pas uniquement le fait du tiers monde. De nombreux autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies m'ont témoigné leur confiance et ont pleinement appuyé ma candidature. Il est apparu très nettement que l'appui qui m'est accordé aussi bien d'ailleurs par le Sud que par le Nord se situe, de par sa nature, au-dessus des considérations politiques, idéologiques ou géographiques.

Je suis très reconnaissant et très heureux de la confiance qui m'a ainsi été témoignée et qui ne s'est pas démentie.

Depuis le 27 octobre, le Conseil de sécurité prend des mesures en vue de présenter à l'Assemblée générale une recommandation concernant la nomination du Secrétaire général. Parmi ces mesures, le Conseil a déjà procédé à 16 tours de scrutin, mais en vain.

Malgré l'appui qui m'a été accordé au sein du Conseil, et dont je suis profondément reconnaissant, et le soutien massif que m'ont apporté les Etats Membres dans leur ensemble, le Conseil n'a pas été en mesure de recommander ma candidature, une telle recommandation devant recevoir l'assentiment de tous les membres permanents du Conseil. Dès que les résultats du premier tour de scrutin ont été connus, les Etats membres de l'OUA et moi-même avons déployé des efforts considérables pour obtenir l'appui d'un membre permanent dont la position concernant ma candidature ne m'avait pas permis jusqu'alors d'être recommandé. Ces efforts ont été menés et continuent de l'être dans les diverses capitales africaines et également par le Groupe africain à l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale doit terminer ses travaux prochainement et je suis de ceux qui sont fermement convaincus que, tant dans l'intérêt de l'institution que dans celui du poste de Secrétaire général lui-même, il est extrêmement souhaitable d'aboutir à une décision le plus tôt possible.

Entre-temps, nous savons que plusieurs candidats éventuels du tiers monde sont prêts à entrer en lice. Toutefois, la plupart d'entre eux ont indiqué clairement qu'ils ne le feraient pas tant que mon nom figurerait sur les bulletins. Je suis très sensible à ce témoignage de soutien de leur part.

Je suis originaire d'un pays et d'un continent pour lesquels l'Organisation des Nations Unies présente un grand intérêt, et nul n'est besoin de souligner la volonté de l'Afrique d'oeuvrer pour assurer l'efficacité de cette institution.

En ma qualité de Tanzanien, d'Africain et à titre personnel, j'ai toujours été profondément et sincèrement attaché à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à ses principes et à ses objectifs. Depuis de nombreuses années, je suis, d'une manière ou d'une autre, associé aux activités de cette organisation et j'ai également eu l'honneur et le privilège d'y assumer différentes fonctions de responsabilité.

Je suis fermement convaincu qu'en cette période troublée dans laquelle nous nous trouvons, l'Organisation des Nations Unies a un rôle particulièrement important à jouer et qu'il est du devoir et de la responsabilité de tous ceux qui ont confiance en elle de renforcer son autorité et son prestige. A cet égard, l'importance du poste de Secrétaire général ne saurait être surestimée. Il importe que l'Organisation désigne un Secrétaire général sans plus tarder afin que celui-ci, ou celle-ci, puisse assumer véritablement ses responsabilités au 1er janvier 1982.

Compte tenu de ces considérations et désireux d'offrir toute la coopération possible au Président et aux membres du Conseil de sécurité dans les efforts qu'ils déploient pour s'acquitter des responsabilités du Conseil en vertu de la Charte, je viens de demander au Président du Conseil de sécurité de retirer mon nom des bulletins lors des scrutins ultérieurs que le Conseil pourra organiser à ce sujet. Il me semble que cette décision devrait d'une part donner à d'autres représentants du tiers monde la possibilité de voir leur candidature prise en considération et d'autre part permettre au Conseil de sécurité de progresser. J'ai par ailleurs assuré le Président que je demeurais disponible, au cas où le Conseil serait en mesure d'obtenir l'accord de tous les membres permanents sur ma candidature.